



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ville réadapte l'éclairage public des zones périphériques

A compter du 1er juillet, la Ville fait le choix de rallumer l'éclairage public qui était éteint dans les zones périphérique (hors Zup) depuis décembre 2022, entre minuit et 5 h du matin. Cette décision est justifiée par les économies générées grâce à la mise en place d'un système d'éclairage intelligent. Elle permet également d'harmoniser la durée de l'éclairage sur l'ensemble du territoire de la commune et de rassurer les habitants.

« La Ville est engagée dans un plan de sobriété énergétique qu'elle maintient sans défaillir afin de réduire ses dépenses et son empreinte carbone, c'est un engagement fort. Sans déroger à cela, il était important de prendre en compte le sentiment d'insécurité des habitants des zones où l'éclairage avait été réduit. Les zones périphériques concernées seront donc à nouveau éclairées la nuit », explique Franck Proust, Premier Adjoint, délégué aux affaires européennes et aux affaires extérieures.

Un éclairage intelligent et générateur d'économies

Grâce au schéma directeur d'aménagement lumineux, la Ville a engagé une politique exigeante de modernisation de son éclairage public : remplacement des anciens luminaires par des Leds basse consommation, mise en place de la télégestion centralisée via l'Hyperviseur, ajustement de la lumière en fonction des horaires, saisons ...

« Grâce à une gestion modernisée et une consommation maîtrisée, le rallumage des zones en extinction n'est pas un retour en arrière, mais une avancée équilibrée pour plus de sécurité et d'équité. Depuis cette extinction, de nombreux habitants ont exprimé un sentiment d'insécurité croissant. Le rallumage nocturne répond donc à une demande forte des administrés, mais également à un principe d'égalité : tous les quartiers, qu'ils soient centraux ou périphériques, ont droit à un éclairage public sécurisant. C'est un acte de justice sociale et de cohésion territoriale », explique Frédéric Escojido, Adjoint délégué aux finances, à l'évaluation des politiques publiques, à la ville connectée et à l'éclairage public.

Chiffres clé

- 405 361 kWh ont été économisés sur la première année de performance énergétique en cours, soit 109 500 € d'économies sur la facture d'électricité. D'autres économies sont attendues sur les prochaines années du contrat ;
- coût du rallumage complet entre minuit et 5 h : 126 000 € pour le 2e semestre 2025.

Contacts Presse

Amélie Bozio
Chargée des relations presse
Ville de Nîmes
04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32
amelie.bozio@ville-nimes.fr

Isabelle Lécaux
Directrice de la communication
Ville de Nîmes
04 66 76 72 56
isabelle.lecaux@ville-nimes.fr

